

DELIBERATIONS MISES AUX VOIX
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2015

FINANCES

2015/7 : Vote du Compte de gestion 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appelle ni observations ni remarques de sa part

2015/8 : Vote du Compte administratif 2014

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2014

| | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 1 057 454.32 € | 1 706 490.19 € |
| Dépenses | 624 897.27 € | 1 261 826.82€ |
| Résultat de l'exercice | 432 557.05 € | 444 663.37 € |
| Résultat reporté de l'exercice | - 38 610.52 € | 200 000 € |
| Résultat de clôture 2014 | 393 946.53 € | 644 663.37 € |

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Madame BRUN-BUISSON Anne-Marie, 1^{ère} Adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
ADOpte le compte administratif 2014

2015/9 : Affectation du résultat de fonctionnement de 2014 au budget 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

| SECTION | ARTICLE | MONTANT |
|----------------|---------|--------------|
| Investissement | 1068 | 544 663.37 € |
| Fonctionnement | 002 | 100 000 € |

2015/10 : Vote des taux d'imposition 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
FIXE les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%

2015/11 : Vote des subventions 2015 au profit des associations uzelotes

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
DECIDE de fixer les subventions annuelles comme suit :

| ASSOCIATIONS | SUBVENTION 2014 | ANNUELLE | SUBVENTION 2015 | ANNUELLE |
|--------------|--------------------|----------|--------------------|----------|
| MJC | 1 700 € | | | |
| AEP | 500 € | | | |

| | | |
|------------------------|---------|--|
| ACCA | 540 € | |
| ESI FOOT | 1 600 € | |
| TENNIS | 1 400 € | |
| AMICALE POMPIERS | 750 € | |
| BASKET | 800 € | |
| LA MONDEE | 100 € | |
| SOU DES ECOLES | 500 € | |
| USI RUGBY | 2 050 € | |
| APPMA | 300 € | |
| COMITE DES FETES | 2 150 € | |
| COMITE DE DEFENSE | 310 € | |
| JEUNES SAPEUR-POMPIERS | 120 € | |
| COS DU PERSONNEL | 5 000 € | |
| FNACA | 100 € | |
| ARTEZIQUE | 300 € | |
| DON DU SANG | 150 € | |
| COMPAGNIE LA RAVAGEUSE | 150 € | |

PRECISE que ces subventions ne seront versées qu'après présentation par les associations de leur rapport d'activités 2014, de leur bilan financier 2014 et de leur budget prévisionnel 2015.

[2015/12 : Fixation des durées d'amortissement pour les immobilisations incorporelles](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »

FIXE la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles de la manière suivante :

| CATEGORIE | DUREE |
|--|--------|
| Subventions d'équipement versées pour financer des : (204) | |
| - biens mobiliers et études | 5 ans |
| - bâtiments et installations | 15 ans |
| - projets d'infrastructures d'intérêt national | 30 ans |

PRECISE que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire

PRECISE que les dispositions qui précèdent sont applicables aux subventions d'équipement versées à compter de la date à laquelle la présente délibération est devenue exécutoire.

[2015/13 : Vote du Budget 2015](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »

ADOpte le Budget principal de la commune 2015 comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

| CHAPITRES | RECETTES | CHAPITRES | DEPENSES |
|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|
| 002 | 100 000 | 011 | 659 000 |
| 013 | 5 000 | 012 | 684 936 |
| 70 | 106 300 | 65 | 208 513 |
| 73 | 1 094 764 | 66 | 63 450.06 |
| 74 | 293 087 | 67 | 26 367.35 |
| 75 | 175 500 | 022 | 14 687.43 |
| 77 | 52 867.35 | 023 | 170 000 |
| TOTAL | 1 827 518.35 €uros | TOTAL | 1 827 518.35 €uros |

Section d'investissement

| CHAPITRES | RECETTES | CHAPITRES | DEPENSES |
|--------------|------------------------|--------------|------------------------|
| 001 | 393 946.53 | 001 | 0 |
| 10 | 640 380.37 | 16 | 155 000 |
| 13 | 40 000 | 20 | 90 000 |
| 16 | 1 093 673.10 | 21 | 547 000 |
| 021 | 170 000 | 23 | 1 570 000 |
| 024 | 24 000 | 041 | 1 300 000 |
| 041 | 1 300 000 | | |
| TOTAL | 3 662 000 €uros | TOTAL | 3 662 000 €uros |

[2015/14 : Vote du Compte de gestion 2014](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appelle ni observations ni remarques de sa part

[2015/15 : Vote du Compte administratif 2014](#)

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2014

| | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes | 86 859.19 € | 293 650.18 € |
| Dépenses | 87 728.58 € | 304 534.54 € |
| Résultat de l'exercice | - 869.39 € | - 10 884.36 € |
| Résultat reporté de l'exercice | 148 440.98 € | 16 788.85 € |
| Résultat de clôture 2014 | 147 571.59 € | 5 904.49 € |

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Madame BRUN-BUISSON Anne-Marie, 1^{ère} Adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »

ADOpte le compte administratif 2014

[2015/16 : Revalorisation des tarifs eau/assainissement à partir de la facturation 2014-2015](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »

FIXE, à partir de la facturation 2014-2015, les tarifs ci-dessous :

| | Tarifs à compter de la facturation 2014-2015 |
|------------------|--|
| Abonnement | 45.73 € |
| Eau : Prix du m3 | 1.11 € |

2015/17 : Vote du Budget 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « abstention » et « voix contre »
ADOpte le Budget annexe de l'eau 2015 comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

| CHAPITRES | RECETTES | CHAPITRES | DEPENSES |
|--------------|-------------------------|--------------|-------------------------|
| 002 | 5 904.49 | 011 | 75 000 |
| 70 | 295 000 | 012 | 20 000 |
| 74 | 30 000 | 65 | 105 000 |
| 042 | 3 667.02 | 66 | 19 734.52 |
| | | 67 | 300 |
| | | 022 | 3 206.59 |
| | | 023 | 47 000 |
| | | 042 | 64 330.40 |
| TOTAL | 334 571.51 Euros | TOTAL | 334 571.51 Euros |

Section d'investissement

| CHAPITRES | RECETTES | CHAPITRES | DEPENSES |
|--------------|-------------------------|--------------|-------------------------|
| 001 | 147 571.59 | 001 | 0 |
| 10 | 8 297 | 16 | 27 234.97 |
| 13 | 9 787.50 | 20 | 0 |
| 16 | 353 915.50 | 21 | 60 000 |
| 021 | 47 000 | 23 | 540 000 |
| 040 | 64 330.40 | 040 | 3 667.02 |
| 041 | 112 034.57 | 041 | 112 034.57 |
| TOTAL | 742 936.56 Euros | TOTAL | 742 936.56 Euros |

2015/18 : Financement de travaux sur le réseau électrique- enfouissement de réseaux rue Sully sur poste « Baronneaux » et sur le réseau France Télécom réalisés par le SEDI

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »
Pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

PREND ACTE du projet projeté et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|--|---------------|
| PRIX DE REVIENT | 142 295 € TTC |
| Inclus les frais de maîtrise d'ouvrage | |
| FINANCEMENTS EXTERNES | 97 538 € |
| PARTICIPATION DE LA COMMUNE | 44 757 € |
| - frais de maitrise d'ouvrage | - 1 761 € |
| - contribution aux investissements | - 42 996 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
PRECISE que le paiement de la contribution aux investissements se fera en trois versements : un acompte de 30%, un acompte de 50% puis le solde sur présentation du décompte définitif.

PREND ACTE qu'en cas d'annulation, la commune s'engage à verser au SEDI :

- 70% des frais de maîtrise d'ouvrage ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, si la demande d'annulation intervient avant le bon de commande de travaux
- 90%des frais et des honoraires de maîtrise d'œuvre et des prestations des travaux sur justificatif, si la demande intervient après le bon de commande des travaux.

Pour les travaux sur le réseau de France-Télécom :

PREND ACTE du projet projeté et du plan de financement de l'opération à savoir :

| | |
|--|--------------|
| PRIX DE REVIENT | 29 633 € TTC |
| Inclus les frais de maîtrise d'ouvrage | |
| FINANCEMENTS EXTERNES | 7 145 € |
| PARTICIPATION DE LA COMMUNE | 22 488 € |
| - frais de maitrise d'ouvrage | - 1 086 € |
| - contribution aux investissements | - 21 402 € |

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- PRECISE** que le paiement de la contribution aux investissements se fera en trois versements : un acompte de 30%, un acompte de 50% puis le solde sur présentation du décompte définitif.
- PREND ACTE** qu'en cas d'annulation, la commune s'engage à verser au SEDI :
- 70% des frais de maîtrise d'ouvrage ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, si la demande d'annulation intervient avant le bon de commande de travaux
 - 90% des frais et des honoraires de maîtrise d'œuvre et des prestations des travaux sur justificatif, si la demande intervient après le bon de commande des travaux.

2015/19 : Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité organisé par le SEDI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »

DECIDE de l'adhésion de la commune d'Izeaux au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés, et ce, pour un montant maximal de 0,5% de la facture annuelle TTC d'énergies.

AUTORISE Anabelle MORICEAU SAINT-JOANIS, Directrice du pôle administratif et Anne-Sophie JOUBERT, chargée de mission achat énergies, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies « électriques » de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération.

2015/20 : Demande d'intégration de la commune au programme Diagnostic éclairage public mis en place par le SEDI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »

DEMANDE que la commune d'Izeaux soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

- cartographie numérique du réseau d'éclairage public
- études d'éclairement
- relevé topographique des réseaux souterrains

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à cette opération

RESSOURCES HUMAINES

[2015/21 : Création d'un poste d'assistant du patrimoine principal 2ème classe suite à un avancement de grade à compter du 01/03/2015](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « voix contre », « abstention »

DECIDE de créer un poste d'assistant du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non complet 28h00 semaine à compter du 01/03/2015,

PRECISE que les crédits correspondant à la création de ce poste sont prévus au budget primitif 2015.

[2015/22 : Recrutement de personnels saisonniers pour l'été 2015](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 4 emplois saisonniers pendant la saison estivale.

DECIDE que les agents recrutés seront rémunérés conformément aux indices affectés aux adjoints techniques 2^{ème} classe 1^{er} échelon

PRECISE que la durée hebdomadaire de travail sera de 35h00, et que l'arrêté sera pris pour une durée de 3 semaines.

INDIQUE que les crédits seront inscrits à l'article 6413 « personnel non titulaire » du budget primitif 2015

[2015/23 : Mandatement du Centre de Gestion pour la consultation d'un contrat groupe d'assurance du personnel au profit de la commune](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »,

DECIDE de s'associer à cette démarche et de mandater le Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat groupe pour son compte.

[2015/24 : Signature de la convention de partenariat avec le CNFPT relative aux formations payantes](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour » ; « voix contre » et « abstention »,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée par le CNFPT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

REGLEMENTATION

[2015/25 : Désignation de membres du conseil municipal complémentaires pour siéger au sein du COS du personnel](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « voix contre » et « abstention », à mains levées

DECIDE de désigner au sein du COS du personnel les élus suivants :

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| GAILLARD Joël | Maire |
| BRUN-BUISSON Anne-Marie | 1^{ère} Adjointe |
| ROUX Sylvie | 5^{ème} Adjointe |

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Présidente de l'association.

MOTION

[2015/26 : MOTION-Soutien au projet Center Parc à ROYBON](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « voix pour », « voix contre » et « abstention »

DECIDE d'apporter le soutien de la commune d'Izeaux au projet de Center Parc